**Annexe II RC**

|  |
| --- |
| **CADRE DU MEMOIRE TECHNIQUE** |

**CPAM DE L'ISERE**

**L’Assurance Maladie de l’Isère**

**CEDEX 9**

**38045 GRENOBLE**

|  |
| --- |
| **Accord-cadre de maintenance préventive et curative des portes automatiques piétonnes, de portes de garages, de barrières automatiques de parking et de rideaux métalliques pour différents bâtiments de l’organisme.** |

Les éléments de réponse sont à reporter directement dans le présent document. Toutefois, si le candidat estime ne pas avoir l’espace suffisant pour y apporter ses réponses, il pourra les développer sur un document annexe qui devra alors reprendre précisément l’intitulé du point abordé. Il prendra également soin de mentionner dans le présent document le renvoi exact au document annexe.

**Critère 2 : Valeur technique (40%)**

*Sous-critère 2.1 : Moyens en personnels et organisation dédiée (équipes affectées, interlocuteur principal et remplaçant, présentation des techniciens de maintenance) 15 points*

*Décrivez ci-dessous les moyens en personnels et organisation dédiée pour assurer la réalisation de la prestation (équipes affectées, interlocuteur principal et remplaçant, présentation des techniciens de maintenance)*

*Joindre le CV de l’interlocuteur principal et du remplaçant comprenant sa qualification, ses formations et son expérience*

*Sous-critère 2.2 :* Moyens mis en œuvre et méthodologie relative à la maintenance préventive et corrective, suivi des demandes, traçabilité, livrables *: 10 points*

*Décrivez ci-dessous les moyens mis en œuvre et méthodologie relative à la maintenance préventive et corrective, suivi des demandes, traçabilité, livrables. Joindre des extraits de livrables.*

*Sous-critère 2.3 :* Délais d’intervention (prise en compte de la criticité, réactivité, modalités d’intervention) *: 15 points*

*Décrivez ci-dessous la gestion des interventions et les processus mis en place pour gérer la réactivité des équipes lors de la survenance d’incidents remontés, en indiquant les délais et les modalités mises en place permettant de les respecter*

**Critère 3 : Valeur écologique (5%)**

*Sous-critère 3.1 :  Politique RSE de l’entreprise (gestion des déchets, flotte automobile, achats ; formation…): 5 points*

*Décrivez ci-dessous votre politique globale de prise en compte des dimensions RSE dans votre structure*